

# ACTION URGENTE

## SYRIE. UN PÈRE ET SON FILS DÉTENUS AU SECRET

**Sameeh Bahrah, étudiant en médecine âgé de 26 ans, est en détention au secret dans un lieu inconnu depuis son arrestation le 30 avril dernier. Son père Bassam Bahrah, 52 ans, a disparu le même jour. Ces deux hommes semblent avoir été soumis à une disparition forcée.**

**Sameeh Bahrah**, étudiant en médecine de 26 ans, a été arrêté chez lui dans le quartier d'Al Mezzeh, à Damas, le 30 avril 2013. Des voisins témoins de la scène ont informé un membre de la famille du jeune homme que dans la soirée du 30 avril, celui-ci a été interpellé par deux hommes portant un uniforme officiel, arrivés dans des fourgonnettes. On ignore pour quel service gouvernemental ces deux inconnus travaillent.

**Bassam Bahrah**, 52 ans, le père de Sameeh Bahrah, a été vu pour la dernière fois vers 14 heures le même jour, au moment où il quittait l'hôpital militaire d'Al Mezzeh, où il travaille comme employé civil. Son fils aurait essayé plusieurs fois de le joindre par téléphone dans l'après-midi, avant de finalement réussir à 16 heures. Bassam Bahrah lui aurait répondu et dit qu'il rentrerait sous peu.

Cependant, sa famille affirme ne pas l'avoir vu depuis. Celle-ci pense que Bassam Bahrah a été arrêté pour conduire les autorités à Sameeh Bahrah, qui serait recherché en raison de ses activités politiques pacifiques, étant donné qu'il a déjà été incarcéré deux fois pour ce motif.

Si c'est le cas, Amnesty International considérera les deux hommes comme des prisonniers d'opinion, Sameeh Bahrah étant incarcéré seulement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion, et Bassam Bahrah étant incarcéré en raison de son lien de parenté avec le premier.

### DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités à révéler où se trouvent Sameeh et Bassam Bahrah et ce qui leur est arrivé, à leur permettre sans délai de contacter leur famille et leurs avocats, et à veiller à ce qu'ils soient protégés de la torture ou d'autres mauvais traitements, et qu'ils bénéficient de tous les soins médicaux nécessaires ;
- demandez-leur de clarifier le statut juridique de ces deux hommes. Si Sameeh Bahrah est détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion, et si Bassam Bahrah est détenu seulement en raison de son lien de parenté avec le premier, tous deux doivent être relâchés immédiatement et sans condition car ils seront considérés comme des prisonniers d'opinion.

### ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 1<sup>er</sup> JUILLET 2013 À :

#### Président de la Syrie

Bashar al-Assad

**Fax : +963 11 332 3410 (merci de vous montrer persévérant-e ; dites « fax » si quelqu'un décroche ; le fax est le seul moyen de communication fiable, n'envoyez pas de lettres SVP)**

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Président,

#### Ministre de l'Intérieur

Major General Mohamad Ibrahim al-Shaar

**Fax : +963 11 311 0554 (merci de vous montrer persévérant-e ; dites « fax » si quelqu'un décroche ; le fax est le seul moyen de communication fiable, n'envoyez pas de lettres SVP)**

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Ministre,

#### Ministre de la Défense

Brigadier General Fahd Jassem al-Freij

**Fax : +963 11 223 7842 / +963 11 666**

**2460 (merci de vous montrer persévérant-e ; dites « fax » si quelqu'un décroche ; le fax est le seul moyen de communication fiable, n'envoyez pas de lettres SVP)**

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Ministre,

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Syrie dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## SYRIE. UN PÈRE ET SON FILS DÉTENUS AU SECRET

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

D'après la famille de Sameeh Bahrah, le jeune homme est un militant politique pacifique. Il a été appréhendé une première fois en juillet 2012, visiblement pour avoir participé à un mouvement de protestation dans le quartier d'Al Midan, à Damas. Il est resté en détention au secret pendant 22 jours à la Section Palestine, un centre de détention situé à Damas, dépendant du ministère du Renseignement et bien connu pour les actes de torture qui y sont commis. Quelques mois après sa libération, il a été une nouvelle fois arrêté après avoir manifesté dans le district d'Al Amarah. Il est resté en détention pendant quatre jours dans les locaux de l'un des services de renseignement syriens.

À la connaissance d'Amnesty International, Bassam Bahrah n'est pas un militant politique. Cet homme souffre de diabète et d'hypertension, et a donc besoin d'un traitement quotidien.

Depuis le début des troubles en Syrie (mi-mars 2011), les forces gouvernementales tuent ou prennent pour cible des civils sans aucune discrimination lors de frappes aériennes ou de tirs d'artillerie, et procèdent à des exécutions extrajudiciaires. Elles ont également arrêté des milliers de personnes, dont bon nombre ont subi des actes de torture ou d'autres mauvais traitements. Les huit amnisties générales prononcées jusqu'ici ont laissé des milliers d'individus en détention. La plus récente, annoncée le 16 avril 2013, concernait tous ceux qui ont été incarcérés pour des infractions commises avant cette date. Près de 7 000 détenus devaient être ainsi libérés. Néanmoins, comme les amnisties précédentes, celle-ci excluait tous les individus détenus au secret sans inculpation, le plus souvent dans des conditions équivalant à une disparition forcée. Certains d'entre eux sont des prisonniers d'opinion. Beaucoup sont détenus sans inculpation depuis des mois. D'autres risquent d'être inculpés en vertu de la Loi de 2012 contre le terrorisme ou du Code pénal. Parmi eux figurent des militants, des avocats et des travailleurs humanitaires, dont certains étaient mineurs au moment de leur interpellation. Pour en savoir plus sur les actes de torture et autres mauvais traitements infligés à des détenus en Syrie, consultez le document « *Je voulais mourir* ». *Témoignages de survivants de la torture en Syrie*, mars 2012, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE24/016/2012/fr>.

Amnesty International a reçu les noms de plus d'un millier de personnes qui seraient mortes en détention aux mains des forces de sécurité syriennes depuis le début des troubles. L'organisation a rendu compte de cette situation dans le document *Morts en détention. Cas de mort en détention sur fond de protestations populaires en Syrie*, août 2011, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE24/035/2011/fr>.

Bien que la grande majorité des atteintes aux droits humains constatées par Amnesty International soit imputable aux forces armées syriennes et aux milices shabiha en faveur du gouvernement, des groupes armés de l'opposition se rendent eux aussi coupables de tels agissements. Ils ont notamment torturé et tué des soldats et des shabiha qu'ils avaient capturés, enlevé et tué des personnes qui soutenaient le gouvernement ou travaillaient avec ses agents, ou étaient soupçonnées de le faire, et pris des civils en otage pour essayer de négocier des échanges de prisonniers. Amnesty International condamne sans réserve ces pratiques et appelle les chefs de ces groupes à annoncer publiquement que de tels actes sont interdits, et à faire tout leur possible pour veiller à ce que les forces de l'opposition cessent d'en commettre. Pour en savoir plus, consultez le rapport *Syria: Summary killings and other abuses by armed opposition groups*, 14 mars 2013, <http://www.amnesty.org/en/library/info/MDE24/008/2013/en>.

Noms : Sameeh Bahrah et Bassam Bahrah  
Genre : hommes

AU 131/13, MDE 24/023/2013, 20 mai 2013

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**

